



**PRÉFET  
DE L'EURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Evreux, le 16 novembre 2023

Affaire suivie par **Emilie LEVORATO**

**Direction de la santé publique**

*Pôle santé environnement*

*Unité départementale de l'Eure*

Mél. : emilie.levorato@ars.sante.fr

Tél. : 02 32 24 87 77

**Objet :** Captages « Les Bruyères » et « Latéral F1 et F2 » sis à Bernay  
Ville de Bernay

Le document ci-après constitue un **projet** d'acte réglementaire. **Il ne constitue en rien un acte réglementaire définitif.**

Il a été élaboré à partir des documents contenus dans le dossier d'enquête publique ainsi que de la consultation des services de l'Etat et partenaires (Agence de l'Eau, Collectivités, Exploitants, Conseil Départemental, Chambre d'Agriculture ...) liés à la protection de la ressource. Il ne fait état que des éléments mis à jour à ce stade de l'instruction du dossier.

Ce projet a pour objet de donner un aperçu du futur arrêté préfectoral qui délimitera les périmètres de protection des points d'eau et les prescriptions afférentes au droit de chaque périmètre. Ce document autorisera également la distribution et le traitement de l'eau au titre du Code de la Santé Publique.

Il pourra être modifié au vu des remarques et observations notées dans le registre d'enquête publique et également celles précisées dans le rapport du commissaire enquêteur ou bien tout document ou information reçus dans le cadre de l'enquête publique.

Le projet d'arrêté fera par la suite l'objet d'une présentation auprès du **Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST)** pour avis.

A l'issue de ces consultations, le Préfet de l'Eure autorisera ou non par arrêté préfectoral la Déclaration d'Utilité Publique.

Par ailleurs, le prélèvement d'eau dans le milieu naturel a fait l'objet d'une autorisation au titre du Code de l'Environnement par arrêté préfectoral n° DDTM/SEBF/2016-24, modifié par l'arrêté n° DDTM/SEBF-2023-289 du 26 octobre 2023. Ces arrêtés sont également joints au dossier pour information.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter à l'Agence Régionale de Santé de Normandie, Mme Emilie LEVORATO, en charge de l'instruction de ce dossier.